



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

D ' ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, Mme Denise GAUDICHON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Pierre MEINDER, excusé, pouvoir de vote à M. Bernard PERONNIER, M. David LASSIAZ, M. Christophe COMBREAS, Mme Marie-Ange RODRIGO, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux.

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

<i>Nombre de membres en exercice</i>	15
<i>Nombre de membres présents</i>	10
<i>Nombre de membres absents excusés</i>	1
<i>Nombre de membres absents non excusés</i>	4
<i>Pouvoirs de vote</i>	1
<i>Nombre de membres votants</i>	11
<i>Date de la convocation</i>	24 février 2026
<i>Date d'affichage de la convocation</i>	Mairie : 24 février 2026 site internet : 24 février 2026

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2026-001 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la maison d'assistantes maternelles L'îlot câlin qui va ouvrir dans la résidence du Char de la Croix pour aider au démarrage de la structure car l'effectif des enfants en capacité d'être accueillis n'est pas encore atteint.

Celle-ci est indépendante. Son fonctionnement sera assuré par 2 assistantes maternelles, travaillant à leur compte. Elles accueilleront 6 enfants pour commencer puis 8 dans quelques mois. Les assistantes maternelles ont établi une charte de fonctionnement et un projet d'accueil. Les enfants seront accueillis 4 jours par semaine, de 7h30 à 18h00. Elles espèrent démarrer lundi 4 mai en fonction de l'achèvement des travaux et de l'obtention des autorisations nécessaires.

Le local est loué à la SEM4V. Le loyer mensuel s'élève à 1090 € charges comprises.

Montant de la subvention : 1500 € versés par tiers aux mois de mai, juin et juillet 2026 soit 500 € par mois.

DÉLIBÉRATION 2026-002 – Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

révision des conditions tarifaires et intégration de trois nouvelles interventions, à compter du 1^{er} janvier 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-003 – Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois

suppression d'un emploi vacant d'agent de maîtrise à temps complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

DÉLIBÉRATION 2026-004 – Participation au 107^{ème} congrès des maires de 2025 - Prise en charge des frais d'inscription des élus : 380 € soit 95 € par personne. Le maire et les 3 adjoints qui y ont participé ont pris personnellement en charge l'ensemble des frais.

DÉLIBÉRATION 2026-005 – Salle du deuxième étage de l'école : convention de location avec Mme Carine FRANCINA auto-entrepreneur, pour dispenser des cours de yoga – avenant n°1 : modification du jour d'occupation

déplacement des cours du vendredi au jeudi

DÉLIBÉRATION 2026-006 – SDES – Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)

DÉLIBÉRATION 2026-007 – AMF - Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

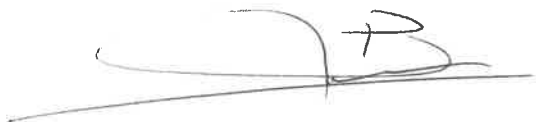
DÉLIBÉRATION 2026-008 – CA ARLYSÈRE – Compétence en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées – avenant 2 au procès-verbal de mise à disposition initial

-pour acter le transfert des subventions concernées et des reprises constatées afin que la CA Arlysère puisse amortir le solde des subventions à reprendre.

-pour mettre à la disposition de la CA Arlysère, les biens utilisés et les subventions transférables perçues au titre du service eau et assainissement.

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER

Le maire,
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le **10 MARS 2026**

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le **10 MARS 2026**